

CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 18 OCTOBRE 2016

Compte-rendu

L'an deux mil seize, le dix-huit du mois d'octobre, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni en session ordinaire à 20 h, sous la présidence de M. THIVEND Bernard, Maire.

Étaient présents : M. Bernard THIVEND, Maire, Mme et MM. Eric MARTIN, Pascale MACHILLOT, Christian BUONO, Philippe NEMOZ, Adjoints, Anne-Claude BISSONNIER, Anthony FAYET, Marie-Pierre FAYOLLE, Véronique FILLION, Laurent FROMENT, Maud GENOUX, Régis LAURENT, Laurent MAREY Walter MASTON, Martine MERIGOT, Catherine MOUILLER et Céline POMMIER.

Absente : Catherine BAILBE DAMUSEAU

Absent excusé : Michel NELY

Date de la convocation : 12 octobre 2016

Secrétaire élue pour la séance : Mme POMMIER

Public : 5 personnes

ORDRE du JOUR

Compte-rendu de la réunion du 6 septembre 2016

Information sur les décisions prises par M. le Maire

FINANCES

- ✓ Décision modificative n° 2 : approbation
- ✓ C.O.C.S. - demande modification du programme : annulation des travaux de réaménagement du complexe sportif et associatif et remplacement par les travaux de rénovation de la mairie
- ✓ Participation des communes extérieures aux frais de scolarité : fixation du montant par élève
- ✓ Complément subvention classe transplantée
- ✓ Accueil d'enfants en situation de handicap au Multi Accueil : participation du Conseil Départemental
- ✓ Réparation des dégâts causés au domaine public de la commune : fixation des prix unitaires à appliquer
- ✓ Facturation de dégâts causés au domaine public par M. NARELLI
- ✓ Remboursement par Groupama des dommages causés sur C15 : acceptation

ENFANCE

Approbation du Contrat enfance 2016-2019

DIVERS

- ✓ Révision du PLU : information sur les dates de l'enquête publique et les permanences du commissaire enquêteur
- ✓ Reprise de concessions dans le cimetière de Pouilly : information
- ✓ Cérémonie du 11 Novembre

QUESTIONS DIVERSES

Le compte-rendu de la réunion du 6 septembre 2016 est approuvé.

Information sur la décision prise par M. le Maire depuis la réunion du 6 septembre 2016 : Cela concerne le marché pour la rénovation des menuiseries et du chauffage de l'école élémentaire, sont acceptées comme sous-traitants de la société Hervé Thermique, titulaire du marché de rénovation de l'école élémentaire, les entreprises :

- BILLON, pour la prestation électricité, montant H.T. 33 023.00 €.
- SORECAL, pour la prestation calorifuge de la chaufferie, montant H.T. 1 200.00 €.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Art				Art			
6411		Personnel titulaire	- 3 000.00	7325		FPIC reversé	38 752.00
6413		Personnel non titulaire	3 500.00	6419		Remboursement sur salaires	9 500.00
64168		Emploi insertion	13 500.00				
6417		Rémunération apprenti	1 000.00				
6455		Assurance personnel	5 000.00				
73925		FPIC prélèvement	3 714.00				
022		Dépenses imprévues	23 038.00				
023		Virement section investissement	1 500.00				
			48 252.00				48 252.00
SECTION D'INVESTISSEMENT							
Art	Op			Art			
202	191	PLU	1 500.00	21		Virement section fonctionnement	1 500.00

CONTRAT COMMUNAL SIMPLIFIÉ – DEMANDE MODIFICATION

M. NEMOZ, Adjoint, Responsable de la commission Finances, rappelle qu'un Contrat Communal simplifié (COCS) a été signé entre la commune et le département de la Loire le 30 septembre 2014.

Dans le programme de travaux était prévu le réaménagement du complexe sportif et associatif au cours de l'année 2017 avec un montant de subvention maximum de 53 440 €.

Il s'avère, compte-tenu des données financières et de la diminution des aides attribuées aux communes, que la commune ne pourra pas réaliser les aménagements prévus.

M. NEMOZ propose à l'assemblée de supprimer l'opération « complexe sportif et associatif » et de la remplacer par une opération qui consistera à aménager le bâtiment de la mairie, travaux qui seront moins onéreux.

Il est demandé au Conseil départemental de bien vouloir prendre en compte la décision suivante : supprimer l'opération « complexe sportif et associatif » du COCS et la remplacer par l'opération « aménagement de la mairie » ; le tout étant concrétisé par la rédaction d'un avenant au contrat.

PARTICIPATION DES COMMUNES EXTÉRIEURES AUX FRAIS DE SCOLARITÉ

M. NEMOZ, Adjoint, Responsable de la commission Finances, rappelle que les communes extérieures participent aux frais de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire.

Le calcul est basé sur la hausse du coût de la vie. Sachant qu'en 2015 la participation s'élevait à 298 € et que le coût de la vie entre août 2015 et août 2016 est estimé à 0,4%, il propose de fixer le montant à recouvrer auprès des communes à 299 € par élève.

Le Conseil municipal entérine cette décision.

ACCUEIL D'UN ENFANT HANDICAPÉ AU MULTI ACCUEIL – AIDE DÉPARTEMENTALE

Mme Maud GENOUX, Déléguée à la commission Enfance, informe le Conseil municipal qu'un enfant en situation de handicap est actuellement accueilli au multi accueil Le Jardin aux Câlins.

Une auxiliaire de puériculture est en charge de cet enfant et cela nécessite plus de temps passé auprès de lui.

Le Département ainsi que la MSA et la CAF sont partenaires de ce dispositif d'accueil et participent financièrement.

La commission technique départementale du 12 septembre 2016 a validé la prise en charge de 3,5 heures par semaine jusqu'au 31 décembre 2016 sur la base de 18.54 € de l'heure.

Le Conseil municipal accepte le dispositif, un titre de recette sera établi par la commune chaque mois accompagné d'un état des présences réelles de l'enfant.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE – CLASSE DÉCOUVERTE 2017 – COMPLÉMENT SUBVENTION

Mme Véronique FILLION, Déléguée à la commission Enfance, rappelle que le Conseil municipal a délibéré, le 6 septembre dernier, sur un montant d'aide de 250 € à apporter pour l'organisation d'une classe découverte pour les enfants de CE1 de l'école élémentaire.

L'aide a été attribuée pour 25 enfants de la classe de CE1, les élèves de la classe CE1-CE2 n'ont pas été comptabilisés alors qu'ils sont 7 en CE1. Elle propose à l'assemblée de prévoir une aide complémentaire de 70 € pour ce projet.

DÉGATS AU DOMAINE PUBLIC – FIXATION DES TARIFS DE RECOUVREMENT

Régulièrement des actes d'incivilité, des accidents provoquent des dégâts sur le domaine public de la commune (matériel, mobilier, chaussée,...) et entraînent des frais de plus en plus importants.

M. BUONO, Adjoint, Responsable de la commission Voirie, Urbanisme, propose de mettre en place un système de recouvrement, auprès des auteurs de ces actes, des dépenses engagées pour les réparations.

Le Conseil municipal fixe les modalités de recouvrement des frais occasionnés pour les dégâts au domaine public de la commune :

	Unité	Prix unitaire TTC
Gestion du dossier	Dossier	20.00 €
Technicien	Heure	23.23 €
Camion	Km	0.35 €
Véhicule léger	Km	0.29 €

DOMMAGES C15 – RÉGLEMENT EN DÉPRÉCIATION PAR GROUPAMA - ACCEPTATION

Suite à un accident survenu courant 2016, un expert a été nommé pour constater et évaluer les dégâts causés au C15. M. le Maire donne connaissance au Conseil municipal de la décision de la société d'assurance suite à cette expertise.

Groupama indemnise la commune par chèque d'un montant de 500 € pour dépréciation.

CAF - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2016-2019

Mme Maud GENOUX, Déléguée à la commission Enfance, présente le projet du contrat enfance-jeunesse établi par la CAF de Roanne pour la période 2016-2019. Ce document a été transmis aux élus pour qu'ils puissent en prendre connaissance avant la réunion de ce jour.

Dans ce projet, figurent les chiffres et objectifs donnés par la commune pour le multi accueil Le Jardin aux Câlins.

Mme GENOUX précise qu'il n'y a pas d'actions nouvelles pour le multi accueil dans ce contrat. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer le document définitif.